

PRÉAVIS N°36

AU CONSEIL COMMUNAL

Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012.

Demande de crédit d'étude du projet définitif de CHF 156'000.- TTC.

**Délégués municipaux : Mme Elisabeth Ruey-Ray
 M. Olivier Mayor**

Nyon, le 28 novembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité le 21 février 2011 (préavis N° 192) un montant de CHF 2'853'705.- pour financer, sur cinq ans, la participation de la Commune au fonds spécial destiné au « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 ». Ce fonds « affecté » de 13.5 millions complète les autres 13.5 millions d'investissement à charge des communes du district pour financer la réorganisation du transport public régional.

Pour rappel, la participation financière nyonnaise, de CHF 2'853'705.-, au programme de réorganisation et d'amélioration du réseau du transport public (ci-après TP), est calculée au prorata du nombre d'habitants, ce qui représente une participation annuelle de CHF 31.- par habitant pour les cinq années de mise en place du programme TP.

La réorganisation du TP régional vise à garantir un réseau de transports publics cohérent qui dessert les quatre principales gares du district (Coppet, Nyon, Gland et Rolle) tout en s'adaptant au nouvel horaire CFF 2012. De nouveaux trains à deux étages Régioexpress (RE) cadencés à la ½ h circuleront toute la journée dans les deux directions (Genève et Lausanne).

Compte tenu des contraintes de calendrier, le préavis du comité de direction N°7-11 au Conseil intercommunal du district, pour demander la contribution de CHF 525'000.- sur le fonds régional affecté aux TP, sera déposé en procédure d'urgence, conformément aux dispositions de l'article 31 al. 6 du règlement du Conseil intercommunal. Ce préavis traite de :

- l'étude du projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et l'étude d'avant-projet des mesures 2015 pour les quatre bassins versants des gares du district ;
- l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics.

En parallèle à la démarche de la région pour le transport régional et conformément au concept de mobilité de la ville de Nyon, en particulier le transport urbain, la Municipalité présentera en 2012, deux préavis pour des demandes de crédits d'études, et pour la suite de réalisation du transport public urbain. Le lancement du réseau urbain est programmé en 2013, une année après le réseau régional, avec comme objectif de coordonner les deux réseaux pour offrir une meilleure cadence au ¼ h sur le territoire nyonnais.

Néanmoins, ce présent préavis vise à demander au Conseil communal un crédit de CHF 156'000.- pour lancer l'étude du projet définitif des mesures du niveau régional nécessaires à réaliser sur le territoire communal à fin 2012. Ces mesures urgentes (génie civil, feux de signalisation et marquage) doivent permettre d'assurer le rabattement des bus des lignes régionales vers les principales gares du district et servir, dans le cas de Nyon, également au réseau urbain qui sera réalisé en 2013. Un préavis pour une demande d'un crédit de réalisation des mesures urgentes suivra en mai 2012.

2. Description du projet

Le programme TP pour les mesures urgentes sera lancé au niveau des quatre bassins versants des principales gares du district : Coppet, Nyon, Gland et Rolle.

Pour le bassin versant de Nyon, qui regroupe les quatre lignes régionales (Asse-Boiron dans les deux sens, Coppet-Nyon-Prangins et Nyon-Saint-George), les mesures ont été classées en trois échéances temporelles (2012 / 2013-2014 / 2015) en fonction de leur difficulté de mise en œuvre (voir tableau ci-dessous).

Tableau du nombre de mesures

| Bassin versant | 2012-2013 | 2013-2014 | 2015 | Total par bassin versant |
|----------------------------|-----------|-----------|------|--------------------------|
| Nyon (4 lignes Reg) | 47 | 4 | 8 | 59 |

NYON · PRÉAVIS N° 36 AU CONSEIL COMMUNAL

Sur les 47 mesures urgentes à réaliser en 2012-2013 au niveau du bassin versant de la gare de Nyon, cinq doivent être prêtes à fin 2012 sur le territoire communal et sont décrites ci-dessous (voir plan en annexe) :

Avenue Reverdil : des feux de signalisation à synchroniser au niveau des croisements avec la route de Clémenty et le chemin de Crève-Cœur, du génie civil et du marquage au sol pour la voie bus;

Place de la gare CFF : deux traversées piétonnes à régler par des feux de signalisation synchronisés et du marquage au sol ;

Croisement St-Jean - Porcelaine : marquage au sol pour prioriser l'insertion du bus ;

Route de l'Etraz : des feux de signalisation à synchroniser pour prioriser le passage du bus ;

Croisement Vy-Creuse – RC1 : marquage au sol pour prioriser l'insertion du bus sur la RCI.

Seules les mesures nécessitant une procédure plus longue seront réalisées d'ici 2015 au plus tard.

Concernant le secteur de la ville de Nyon, les mesures urgentes ont été retenues en accord avec le Conseil régional. Leur réalisation d'ici décembre 2012 doit garantir la fiabilité des horaires dans le secteur urbain. Lorsque cela n'est pas garanti, des itinéraires de substitution ont été étudiés, comme cela a été le cas pour la ligne Nyon-Saint-George.

Organisation

Sur le territoire communal, les services techniques pilotent les études et la réalisation des mesures locales en coordination avec le Conseil régional qui pilote les mesures sur les quatre lignes régionales. Pour s'assurer de la cohérence de l'ensemble du réseau et au vu de l'ampleur du nombre de mesures et des délais très courts, il est proposé d'avoir avec le Conseil régional le même groupement de mandataires, pour le bassin versant de Nyon, comprenant des bureaux d'ingénieurs transport et de génie civil.

La logique serait d'avoir une co-maîtrise d'ouvrage : Nyon pour les mesures locales et le Conseil régional pour les mesures extra-communales du bassin versant de la gare de Nyon.

Un groupe technique est constitué des représentants techniques des villes (l'Office de la mobilité et le Service des travaux et environnement pour Nyon), et des représentants du Service des routes et de la mobilité de l'Etat de Vaud. Sa coordination est assurée par le Conseil régional pour les lignes régionales. Les transporteurs (TPN, CarPostal) sont invités selon les besoins de leur expertise de terrain.

Ces aménagements pour le bus régional, à courte échéance et qui vont servir au bus urbain en 2013, nécessitent un investissement estimé à CHF 1'240'000.- TTC à répartir entre la commune et la région. Le détail de cette clé de répartition est décrit dans le chapitre « Incidences financières ».

Calendrier

| | |
|---------------------|--|
| 12 décembre | Dépôt du présent préavis pour la demande d'un crédit d'étude du projet définitif des mesures urgentes du TP régional |
| Février 2012 | Début des études |
| Avril 2012 | Rédaction du préavis pour le crédit de réalisation des mesures urgentes basé sur des devis estimatifs |
| Mai-mi juillet 2012 | Appel d'offre selon la loi sur les Marchés Publics pour le génie civil, le marquage et la régulation lumineuse |
| 14 mai 2012 | Dépôt du préavis pour le crédit de réalisation des mesures urgentes |
| 25 juin 2012 | Vote du préavis par le Conseil Communal de la Ville de Nyon |

NYON · PRÉAVIS N° 36 AU CONSEIL COMMUNAL

Mi-juillet 2012 Début des travaux de réalisation de génie civil

Fin-novembre 2012 Fin des travaux

Mi-décembre 2012 Inauguration des mesures, en même temps que la nouvelle offre des CFF est mise en service.

La planification, indiquée ci-dessus, est réaliste mais ne comporte aucune marge. Par conséquent, si du retard est pris, il ne pourra pas être rattrapé et la mise en service sera décalée.

Les aménagements nécessaires pour lancer le TP urbain en 2013 se superposeront aux mesures régionales déjà réalisées en 2012. Les deux réseaux, urbain et régional, ont été conçus pour qu'ils se déploient de manière combinée et superposée afin d'offrir une desserte améliorée au ¼ h tout en optimisant les coûts d'infrastructures et d'exploitation.

Dès le début 2012, la Municipalité présentera un préavis pour une demande d'un crédit d'études concernant des mesures pour les nouvelles lignes urbaines (projet définitif et soumissions rentrées).

3. Incidences financières

Pour rappel, comme présenté dans le préavis N° 192/2011, le financement de la réorganisation du transport public régional est soumis à une clé de répartition pour le financement des études et des aménagements d'infrastructures :

1. La répartition du **financement des études** se fera selon la clé de répartition suivante :
 - 1/3 du montant de l'étude sera pris en charge par le Conseil régional par le fonds TP affecté (objet du préavis n° 192);
 - 1/3 par les communes rattachées à la ligne de bus concernée par la mesure;
 - 1/3 par la commune territoriale concernée.

Nyon financera donc le 1/3 des coûts des études en tant que commune territoriale et également sa part dans le 1/3 financé par le cercle intercommunal de proximité (les communes desservies par la ligne TP).

Du fait que ces études servent également à l'étude des transports urbains, Nyon financera les 50% de cette étude en plus de sa participation dans la part régionale.

2. Quant au **financement des aménagements d'infrastructure (travaux)** pour le transport régional, la répartition des coûts s'organisera comme suit :
 - 75% Conseil régional et 25 % commune territoriale pour les aménagements d'intérêt régional ;
 - 100 % commune territoriale pour les aménagements d'intérêt local.

Nyon financera 25% des coûts des mesures qui profiteront au réseau urbain et régional. Une clé de répartition plus détaillée est à trouver pour préciser cette répartition selon le nombre de lignes urbaines et/ou régionales touchées par une même mesure.

3. Les principaux coûts des aménagements, y compris les honoraires et frais d'études, pour la réalisation des mesures urgentes TP régional 2012, sont estimés à **CHF 1'240'000.- TTC**. La répartition des coûts au stade de l'avant-projet et à titre estimatif s'élève à :

| | | |
|---------------------|-----|-------------|
| - Ville de Nyon | CHF | 615'000.- ; |
| - La part régionale | CHF | 625'000.-. |

Ce montant a été porté au plan d'investissement 2012-2016.

Le crédit d'études du projet définitif s'élève à CHF 156'000.-, soit :

- Ingénieur transport CHF 112'000.-
- Ingénieur génie civil CHF 40'000.-
- Divers et imprévus CHF 4'000.-

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

La combinaison des deux réseaux de transports urbain et régional permet d'avoir une desserte optimale en partageant les coûts d'investissement. C'est une économie certaine pour la Ville de Nyon qui, grâce à cette superposition des lignes urbaines et régionales, arrive à cofinancer les frais des études et les coûts des aménagements d'infrastructure (les travaux) sur son territoire communal et à améliorer la cadence et la desserte en transports collectifs.

4.2. Dimension sociale

La réorganisation du réseau de transport public régional est un projet de solidarité régionale grâce à cette clé de répartition des coûts qui permet à toutes les communes du district de bénéficier d'un grand réseau cohérent et équilibré. Par ailleurs, une meilleure offre régionale des transports publics garantit une bonne mobilité pour tous et la possibilité de se libérer de l'obligation de posséder un véhicule individuel pour pouvoir habiter dans certains secteurs du district.

4.3. Dimension environnementale

Assurer le rabattement des pendulaires vers la gare de Nyon et offrir une alternative à l'utilisation systématique d'un véhicule individuel est un objectif de la Municipalité à travers son Concept de mobilité urbaine. Cette réorganisation du TP régional a une forte action environnementale qui a pour objectif, à terme, de préserver le district et le centre-ville de Nyon des nuisances sonores et de la pollution de l'air induites par le trafic individuel motorisé.

5. Conclusion

La concrétisation du programme de réorganisation des transports publics, pour s'aligner à la mise en place de l'offre ferroviaire des CFF en décembre 2012, nous oblige à accélérer les travaux afin qu'une offre de rabattement TP soit mise en place à la même échéance.

L'effort collectif est considérable pour mener à bien ce projet majeur afin d'accompagner le développement du district tout en préservant la qualité de vie de ses habitants. Il nécessite un engagement politique fort et une étroite collaboration entre le Conseil régional et les services techniques de la commune qui doivent assurer le pilotage des études et la réalisation du TP urbain et régional sur le territoire communal. Cette manière de procéder est nouvelle et les compétences techniques disponibles au sein de l'administration communale sont le garant d'une bonne maîtrise des enjeux purement locaux.

NYON · PRÉAVIS N° 36 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 36 concernant les « Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012 – Demande de crédit d'étude du projet définitif de CHF 156'000.-»,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 156'000.- TTC pour l'étude du projet définitif des mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012 ;
- Ce montant sera porté en augmentation du compte no 9143-20 du patrimoine administratif, amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Is

D. Rossellat



Le Secrétaire :

Is

C. Gobat

Annexe(s)

- Tableau d'investissement
- Plan d'aménagement des mesures urgentes sur la commune de Nyon

1^{ère} séance de la commission

| | |
|---------------------|--|
| Municipaux délégués | Mme Elisabeth Ruey-Ray et M. Olivier Mayor |
| Date | 12 janvier 2012 à 19h15 |
| Lieu | Ferme du Manoir – Salle de conférence 1 |

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 36 / 2011

Etude du projet définitif des mesures urgentes pour assurer
lancement des lignes du transport public régional à fin 2012

le Date: Nyon le 24.11.2011

Demande de crédit de CHF156'000.-- TTC

| Situation des préavis au 24.11.2011 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| Total des préavis votés par le Conseil communal | 13'957'350 | 11'435'780 | 15'096'800 | 16'926'760 | 6'905'181 | 12'841'879 |

| Situation des emprunts au 24.11.2011 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Plafond d'emprunt selon préavis No. 14 du 18.12.2006 | | | | | | 230'000'000 |
| Emprunts au 1er janvier | 109'640'664 | 126'692'231 | 131'225'479 | 141'053'013 | 140'793'357 | 137'966'600 |
| Evolution des emprunts durant la période +/- | 17'051'567 | 4'533'248 | 9'827'534 | -259'656 | -2'826'757 | -15'041'365 |
| Emprunts fin période/date du jour | 126'692'231 | 131'225'479 | 141'053'013 | 140'793'357 | 137'966'600 | 122'925'235 |

| Cautionnements et garanties | |
|------------------------------------|-------------|
| Plafond (préavis No.14) | 24'700'000 |
| Engagé | -13'665'799 |
| Caution demandée | 0 |
| Disponibles | 11'034'201 |

| Descriptif/Libellé | CHF TTC | Estimation des dépenses d'investissements nets | | | | |
|----------------------------------|--------------------|---|----------------|----------|----------|----------------|
| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | TOTAL |
| Et. proj. déf. mesures urgentes | 156'000 | | 156'000 | | | 156'000 |
| Total de l'investissement | 156'000 | 0 | 156'000 | 0 | 0 | 156'000 |

| Estimation amort. + entretien | | |
|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Durée ans | Montant Amortiss. | Entretien annuel |
| 5 | 31'200 | 0 |
| | 31'200 | 0 |

| Financement du préavis | |
|----------------------------------|---------|
| Budget de fonctionnement: | |
| Trésorerie courante | |
| Investissement: | |
| Trésorerie/Emprunts dont | 156'000 |
| Fonds de réserve | 0 |

| Libellé / années | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------------|----------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Coût total d'exploitation | 0 | 33'500 | 34'950 | 34'000 | 33'050 | 32'100 |
| Intérêts en % 3.00% | 0 | 2'300 | 3'750 | 2'800 | 1'850 | 900 |
| Entretien et produits de nettoyage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements | 0 | 31'200 | 31'200 | 31'200 | 31'200 | 31'200 |
| Personnel supp. en CHF | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Personnel supp. en EPT | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Economies / Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coûts nets d'exploitation | 0 | 33'500 | 34'950 | 34'000 | 33'050 | 32'100 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Plaque n°1
↓
lignes selon
câhier des
charge (en noir)
+
itinéraires/cabair
de substitution
en couleur (stabilo)



In Situ

